

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 6 février 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Était absent :

Monsieur Yvon Tremblay, maire

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire suppléant.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1202-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

a) Montage d'une politique familiale.

b) Comité Serre et Jardin Communautaire.

et en laissant le poste varia ouvert.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2012.

1202-02

Sur proposition de monsieur Ghislain Lamarre, le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes

1202-03

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 67 161.81 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de janvier 2012 est de : 132 316.10 \$.

5. Voirie

Aucun point en particulier n'est à signaler pour le mois de janvier 2012 et la directrice générale fait un bref survol des heures payées aux employés affectés au déneigement de la municipalité.

6. Procédure « Vente pour taxes 2010 impayées »

En vertu de l'article 1022 du Code Municipal du Québec;

1202-04

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à envoyer une lettre certifiée à chaque propriétaire ayant un solde dû pour l'année 2010, avisant ceux-ci des procédures pour vente pour taxes impayées. Des frais de douze dollars (12.00 \$) seront ajoutés à leur compte pour les frais postaux.

Les dossiers seront déposés en séance régulière du 5 mars prochain pour être expédiés à la MRC de Matane afin de poursuivre les procédures.

7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale mentionne qu'elle doit transmettre au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé une déclaration des intérêts pécuniaires visée à l'article 357 et 358 L.E.R.M. Le relevé doit également identifier les membres du conseil qui ne l'ont pas fait. Noter que tous les membres du conseil sans exception ont remis leur déclaration à la directrice générale.

8. États financiers trimestriels

La directrice générale dépose à la table du conseil les états financiers trimestriels pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2011.

9. Cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au contrat de travail de la directrice générale que la municipalité acquitterait ses frais de cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

1202-05

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ladite cotisation via un chèque tiré à même le compte bancaire de la municipalité.

10. Formation le 1^{er} mars à Matane : Loi d'accès à l'information des organismes publics et les nouvelles obligations des directeurs généraux

1202-06

Une formation sera donnée le 1^{er} mars 2012 à Matane par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec concernant la Loi d'accès à l'information des organismes publics et les nouvelles obligations des directeurs généraux;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale désire parfaire ses connaissances à ce sujet et que cette formation sera donnée à Matane;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à assister à cette formation dont les frais de 260.00 \$ plus taxes.

11. Adoption du règlement 223-05-2012 concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 223-03.

1202-07

Il est proposé par madame Johanne Paquet, appuyé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'adopter le règlement 223-05-2012 tel que lu par madame Julie Bérubé.

Règlement 223-05-2012

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de *la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001)*, qui s'appliquent maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de *la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001)*, le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (*L.R.Q.,c.T-11.001*),le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 223-03;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la réunion régulière tenue le 5 décembre 2011 par madame Julie Bérubé;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la réunion régulière du 10 janvier 2011 par madame Julie Bérubé;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Paquet, appuyé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 223-05-2012 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 223-05-2012 ce qui suit :

****Voir livre des Règlements****

12. Contestation du protocole d'entente par monsieur Marc Joncas

1202-08

Une entente a déjà été prise avec monsieur Marc Joncas afin d'effectuer le déneigement sur une distance de 0,2 km moyennant le paiement d'une somme de 1 000.00 \$ et la signature d'un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Léandre. (*Résolutions 1111-07 et 1201-12*)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Joncas conteste la clause numéro 3 dudit protocole d'entente et refuse de le signer;

CONSIDÉRANT QU'il a déjà effectué à ce jour un paiement de 750.00 \$ et que la municipalité a toujours en sa possession un chèque postdaté du 1^{er} mars 2012 de 250.00 \$

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de cesser le déneigement de ce tronçon de route à compter du samedi 11 février 2012, d'en aviser monsieur Marc Joncas par lettre recommandée joignant copie de la présente résolution, de lui retourner son chèque postdaté du 1^{er} mars 2012 et, de lui transmettre un chèque de 250.00 \$ à titre de remboursement.

Noter que cette décision peut être renversée moyennant la signature du protocole d'entente dans son intégralité par monsieur Marc Joncas et ce, avant le vendredi 10 février 2012 à 16h30 et, de la remise à la municipalité des chèques plus haut cités.

13. Services de base, cellulaire et internet de Telus

1202-09

CONSIDÉRANT les pannes fréquentes du service téléphonique de base via le fournisseur Telus;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'obtenir un signal adéquat avec un téléphone cellulaire dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le service « haute vitesse » sur internet subit de fréquentes baisses de rapidité;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de demander à Telus d'effectuer les améliorations nécessaires à ses équipements afin que les utilisateurs de notre municipalité profitent de la même facilité d'accès aux services que ceux demeurant dans les centres urbains.

14. Demande d'aide au paiement des taxes du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre

1202-10

Le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre demande une aide financière afin d'aider le comité à payer les taxes municipales du bâtiment du 3027 de la rue Principale.

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accéder à la demande du regroupement et de verser un montant de 614.40 \$ représentant 50 % des taxes foncières du bâtiment imposable.

15. Demande d'appui du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre

1202-11

CONSIDÉRANT la demande du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre afin d'obtenir l'appui de la municipalité relativement à son projet d'améliorations de la cuisine du centre communautaire de Saint-Léandre dans le cadre du programme « Pacte Rural »;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'appuyer le regroupement dans la réalisation d'un tel projet afin de lui faciliter la tâche dans l'obtention d'un financement éventuel.

16. Autorisation à la secrétaire communautaire pour la promotion de la vente de terrains dans le nouveau développement résidentiel

1202-12

CONSIDÉRANT que la publicité est un outil essentiel à la vente de biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des terrains à vendre dans le nouveau développement résidentiel et que la secrétaire communautaire serait dans la possibilité d'offrir son aide à la municipalité afin d'en faire la promotion;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire communautaire à se présenter à des entreprises de la région de Matane afin d'afficher sur leur babillard, un avis promotionnel.

17. Autorisation de feu de joie le 11 février 2012 près du bureau municipal

1202-13

Une fête, organisée par le comité « Les Petits Léandres » aura lieu le 11 février 2012 et un feu de joie sera allumé en soirée.

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu de demander à la directrice générale d'effectuer auprès du service incendie de la MRC de Matane les démarches nécessaires afin d'obtenir un permis de feu à cet effet.

18. Demande du Conseil Régional de la FTQ

1202-14

À la demande de l'organisme en titre, il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter la résolution suivante pour l'appui à *l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER)*.

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état;

CONSIDÉRANT que ces pertes d'emploi ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT que vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

La municipalité de Saint-Léandre déclare être de celles qui vont **OSER** se lever pour l'avenir de notre région et, de ce fait, il est résolu :

D'APPUYER *l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région* (OSER) initiée par le conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.

D'EXIGER des différents paliers de gouvernement et des Société d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.

DE RENDRE PUBLIC l'appui que nous donnons à la présente résolution.

D'ENCOURAGER les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

19. Varia

1202-15

a) Montage d'une politique familiale

CONSIDÉRANT que la municipalité est désireuse d'adopter une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT qu'un programme de soutien aux politiques familiales municipales est disponible au gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut déposer un projet via *L'appel de projets pour l'année 2012-2013* avec date limite du 30 mars 2012;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale de communiquer avec madame Catherine Berger et/ou monsieur Maxime Tremblay afin d'obtenir la marche à suivre pour le dépôt du projet.

1202-16

b) Demande du Comité Serre et Jardin communautaire

Pour éviter l'apparence d'un conflit d'intérêts, monsieur Ghislain Lamarre se retire de la table du conseil concernant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT que le comité Serre et Jardin communautaire de Saint-Léandre demande la possibilité à ce que la municipalité prenne en charge l'installation des potées fleuries, l'arrosage durant tout l'été et le démantèlement à l'automne pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Blouin reste disponible pour l'arrosage lorsque l'inspecteur municipal sera dans l'impossibilité de le faire;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et majoritairement résolu d'accepter la demande du comité et d'aviser l'inspecteur municipal de ces tâches à son retour au travail au printemps.

Monsieur Ghislain Lamarre revient à la table du conseil.

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 20h59.

Clarence Lévesque,
Maire suppléant

Josée Simard,
Dir. gén. / Sec.-très.